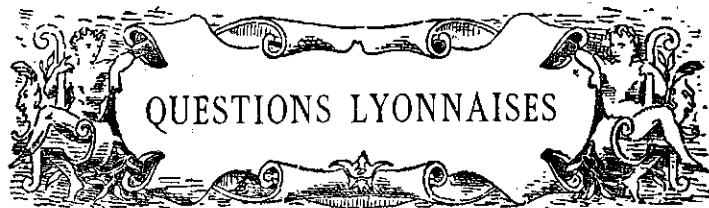


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



UTILISATION DES TERRAINS DES HOSPICES

Notre article du 16 mai a été reproduit intégralement, le 28 mai, dans le journal hebdomadaire *le Lyonnais*, qui croit devoir signaler à ses lecteurs la pauvreté ou plutôt l'absence des arguments que nous lui opposons.

Or, ce journal répète que les Hospices exigent, pour la vente d'un terrain, une somme dont les revenus capitalisés à 3 % seraient supérieurs de plus du double au revenu locatif de ce terrain, et il cite à nouveau, à l'appui de cette affirmation, un terrain qui, loué actuellement 1 fr. 50 le mètre carré, ne serait cédé que sur une mise à prix de 100 francs.

Comme richesse d'arguments, cela laisse à désirer....

Et alors on peut se poser cette question : Cet exemple unique ne constituerait-il pas un cas exceptionnel ? Ne s'agirait-il pas d'une parcelle de 4 à 500 mètres carrés, exceptionnellement favorisée par de récentes opérations de voirie, comme il peut s'en trouver près le boulevard du Nord ?

Nous croyons savoir, en effet, que la règle générale, à l'Administration des Hospices, est de vendre dès qu'il y a acheteur et qu'elle a un intérêt quelconque à l'opération, en ne majorant le prix de location actuel que de la plus-value ordinaire qu'acquiert le sol tous les dix ans, soit environ 10 %...

Dans ces conditions, conclure que « les Hospices préfèrent louer que vendre » est au moins téméraire..., surtout en présence de ce fait que, de 1881 à 1900, les Hospices ont vendu environ 18 hectares, soit 180.000 mètres carrés.

ENCORE LE GRAND SÉMINAIRE

Il y a aujourd'hui un an et un jour que le *Journal Officiel* publiait (31 mai 1910) un décret affectant l'ancien Grand Séminaire de Lyon au service de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'exécution de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Le 1^{er} février dernier, nous appelions l'attention de nos lecteurs sur ce décret étrange, qui avait pour effet d'absorber, en vue d'une installation de bureaux, un immeuble ayant coûté plus de deux millions, et très apte, par son site en bon air, et par l'étendue du domaine, comme on en peut juger par le plan ci-contre, à servir de lycée, de caserne, d'hôpital ou d'hospice.

Il paraît que cette anomalie avait été signalée au Gouvernement par le Préfet du Rhône, puisque, par lettre publiée au *Bulletin Municipal Officiel* et dans tous les journaux de Lyon, en fin avril dernier, le Président du Conseil (sous la signature de M. Maringer) a informé le Préfet des motifs qui paraissaient suffisants à M. Caillaux, ministre des finances, pour maintenir cette affectation.

Voici, d'ailleurs, le texte de la lettre :

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, à M. le Préfet du Rhône.

J'ai insisté auprès du Ministre des Finances, en vue de la cession, en faveur du département, de l'ancien grand séminaire destiné à l'installation d'un asile de vieillards, et je lui ai fait notamment observer, ainsi que vous l'indiquiez, que l'étendue des locaux du grand séminaire serait hors de proportion avec les services de la Caisse des Dépôts et Consignations qui doivent y être abrités. J'ai fait, de plus, valoir que l'éloignement de cet immeuble du centre de la ville vous paraissait présenter de sérieux inconvénients pour le public.

Mon collègue vient de me faire connaître que cette dernière objection ne lui semblait pas devoir être retenue, car les services que la Caisse des Dépôts et Consignations organise à Lyon ne sont pas destinés à être en rapport avec le public.

D'autre part, ces services paraissent devoir être particulièrement importants.

En effet, l'organisation prévue a pour objet de mettre en œuvre et de conserver à Lyon tous les comptes des bénéficiaires de la loi de 1910 appartenant à la région de l'Est et du Sud-Est, qui choisiront la Caisse nationale de retraites pour la vieillesse comme assureur. Or, il est dès maintenant certain que la Caisse des retraites est appelée à jouer un rôle prépondérant, non seulement en raison de la notoriété dont jouit déjà cette institution, mais encore en raison de l'affiliation d'office de tous les bénéficiaires de la loi qui ne profiteront pas de la liberté qui leur est donnée de désigner expressément leur assureur.

La région desservie par les services de Lyon représentera, d'ailleurs, plus du tiers des départements français, et c'est en vue de faire face aux besoins prévus que la Caisse des Dépôts aménage actuellement l'immeuble du grand séminaire dans toute l'étendue de ses locaux, afin d'être en mesure, dès le 3 juillet prochain, d'assurer, en ce qui la concerne, l'exécution de la loi du 5 avril 1910.

Dans ces conditions, il n'a pas paru possible à M. Caillaux de donner suite à vos propositions, et je vous prie de vouloir bien aviser le Conseil général et le Conseil municipal de Lyon que l'affectation actuelle du grand séminaire est maintenue.

Pour le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
Le Conseiller d'Etat, Directeur,
Signé : MARINGER.

Faut-il l'avouer ? Cette dialectique ne nous dit rien qui vaille, et il nous semble que cette affaire n'est pas très claire.

Pourquoi, en effet, la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse aurait-elle, à Lyon, un organe chargé de mettre en œuvre (*sic*) et de conserver les comptes des bénéficiaires de la loi de 1910 pour toute la région de l'Est et du Sud-Est, région représentant plus du tiers (*sic*) des départements français ?

Et d'abord, plus du tiers, c'est au moins 30 ; nous demandons à connaître la liste des 30 départements, ou davantage, formant la région de l'Est et du Sud-Est. Il semble que, si la France comprend des régions Est et Sud-Est, elle doit comprendre aussi des régions Nord, Nord-Ouest, Ouest, Sud-Ouest, Sud, Nord-Est et aussi peut-être une région centrale, et que, dès lors, les services de Lyon ne doivent plus représenter que les 2/9 des départements français, ce qui fait, sauf erreur, beaucoup moins du tiers, soit 20 départements au lieu de 30.

Et quand même on arriverait à démontrer que l'Est et le Sud-Est forment plus du tiers de la France, n'y a-t-il pas, à Lyon, un seul immeuble aussi bien disposé pour bureaux que le Grand Séminaire ? Ne serait-ce que la Bibliothèque de la Ville, rue Gentil, qui va être évacuée très prochainement...

Et, enfin, pourquoi la question est-elle résolue en quelque sorte par surprise, au lieu d'être étudiée sur place par les Assemblées qualifiées pour donner un avis éclairé, telles que le Conseil municipal de Lyon ou le Conseil général du Rhône ?

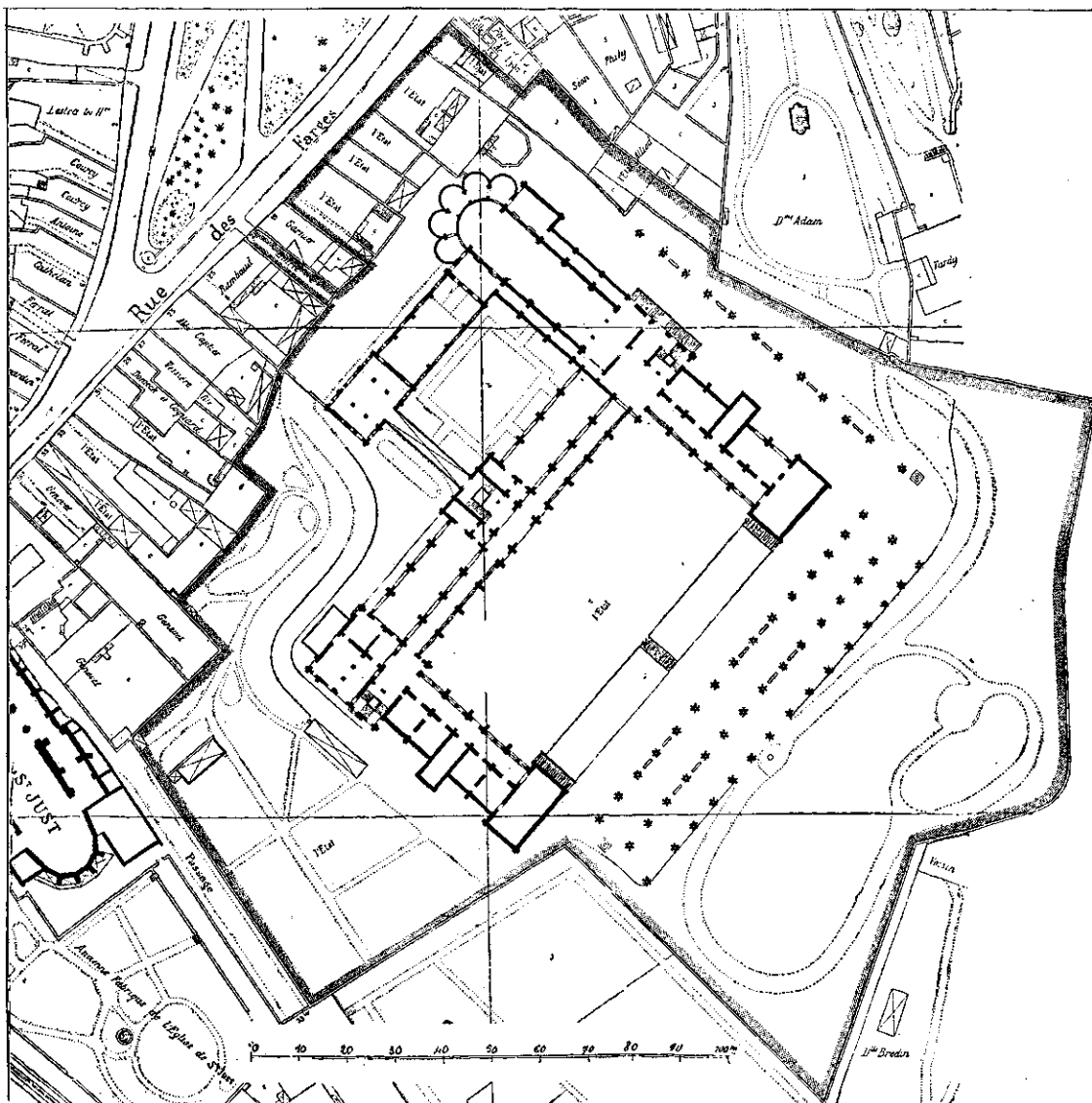
La question vaut la peine d'être posée, car cette solution hâtive et singulière a pour effet de compromettre pour longtemps le succès d'un vœu souvent émis par les Assemblées

départementales ou communales du Rhône et, dernièrement encore, repris par le Conseil général du Rhône, relativement au déclassement des fortifications de la rive droite de la Saône : autre question complexe et délicate, à tous égards.

Dans un article au sujet de l'annexion, du 16 octobre 1910, nous avons ici même effleuré la question de ce déclassement, et nous annonçons que la reconstitution du casernement des troupes logées à Loyasse-Vaise, casernement dont la suppression était une conséquence forcée du déclassement des

des établissements de Vaise (marché aux bestiaux et abattoirs), que va rendre sans emploi la création des nouveaux abattoirs de la Mouche (avec marché aux bestiaux).

Et, là encore, il nous apparaît que l'on va manquer une occasion de faire une opération économique : à vrai dire, il n'y aura que demi-mal, si l'on crée à la place des jardins ou squares, mais on aurait très bien pu concilier les deux intérêts en présence, en affectant l'un des emplacements à l'usage de square, l'autre à l'usage de magasins militaires,



PLAN DE L'ANCIEN GRAND SÉMINAIRE DE LYON

La ligne hachurée indique les limites du domaine.

(Voir, dans la Construction Lyonnaise du 1^{er} février 1911, la vue d'ensemble du Grand Séminaire).

ouvrages de fortification qui le contiennent, ferait l'objet d'une étude ultérieure dans les colonnes de ce journal.

Nous ne dissimulons pas plus longtemps que nous envisagions précisément à cet effet, comme donnant une partie de la solution, l'utilisation du Grand Séminaire, qui nous semblait une solution élégante et économique de la question.

Si cette solution devient impossible, c'est une somme d'un million, sinon deux, qu'il faudra demander aux Lyonnais pour la construction à neuf d'une caserne capable de loger un bataillon, en y comprenant l'achat d'un terrain *ad hoc*, qui n'est pas facile à trouver dans l'agglomération lyonnaise.

Le complément de la solution pouvait consister dans l'utilisation pour magasins militaires de deux immeubles qui vont devenir disponibles dans un avenir peu éloigné (quatre ou cinq ans, probablement) : le lecteur devine qu'il s'agit

et ceux-ci auraient présenté l'avantage de ramener un peu d'animation dans ce quartier de Vaise, si défavorisé au point de vue commercial.

Nous prenons donc la liberté d'insister pour que, la chose étant jugée en première instance, on aille en appel ; autrement dit, nous demandons que la question du Grand Séminaire soit reprise à la tribune du Parlement, dès sa rentrée, par un député ou sénateur de la région lyonnaise, afin que lumière complète soit faite sur l'accaparement par le Ministère des finances d'un immeuble de 2 à 3 hectares qui, n'en déplaie à M. Caillaux, paraît convenir pour caserne d'infanterie ou tout autre usage analogue, c'est-à-dire pour une agglomération d'hommes, bien mieux que pour une agglomération de dossiers.

RASCHEL.

LE RECENSEMENT ET LA RÉPARTITION ENTRE ARRONDISSEMENTS

Créations nouvelles

Les chiffres officiels du recensement de 1911, concernant la Ville de Lyon, viennent d'être publiés.

La population se répartit ainsi qu'il suit entre les divers arrondissements :

1 ^{er} arrondissement .	59.442	3 ^e canton	59.442
2 ^e — .	77.974	4 ^{er} —	52.245
3 ^e — .	182.499	2 ^e —	25.729
4 ^e — .	41.334	8 ^e —	123.763
5 ^e — .	69.140	Banlieue rattachée au can-	58.736
6 ^e — .	93.407	ton de Villeurbanne. . .	41.334
Total . . .	523.796	4 ^e canton	31.572
		5 ^e —	37.568
		6 ^e —	84.797
		7 ^e —	8.610
		Banlieue rattachée au can-	523.796
		ton de Villeurbanne. . .	

On voit que ce sont surtout les quartiers de l'Est qui ont pris le plus d'extension, constatation déjà faite au cours des précédents dénombrements.

Il est à prévoir, en tout cas, que cet accroissement progressif ne fera que s'accroître dans l'avenir, la majorité de nos concitoyens cherchant de plus en plus à se loger en dehors du centre de la Ville, où ils ont plus d'air et d'espace; d'ailleurs, les nouveaux venus seraient dans l'impossibilité de trouver en quantité suffisante des locations convenables en dehors des 3^e et 6^e arrondissements, et ce sont ces parties de la cité qui se prêtent le mieux aux constructions nouvelles.

Si l'on admet que l'élévation constante de l'effectif de la population lyonnaise continuera dans les mêmes proportions, le nombre des Lyonnais atteindra vraisemblablement 600.000 âmes au moins en 1921, non compris les futurs annexés, dont plus de 350.000 pour l'agglomération de la rive gauche, les autres cantons urbains devant garder à peu près leur importance actuelle, c'est-à-dire de 245.000 à 250.000 habitants pour quatre arrondissements, soit une moyenne de 61.000 à 63.000 pour ces quatre d'entre eux.

Cette moyenne reste donc dans les limites convenables, permettant un bon fonctionnement administratif des mairies; aller au delà serait préjudiciable aux intérêts des administrés, d'autant plus que les quartiers de la Croix-Rousse et de la rive droite de la Saône sont vraisemblablement appelés à s'adjoindre les communes suburbaines voisines, ce qui augmenterait le nombre des ressortissants.

Dans ces conditions, il est raisonnable de se demander s'il ne serait pas utile d'établir dès maintenant un projet de remaniement des subdivisions de la rive gauche du Rhône, lequel devrait prévoir la création de nouveaux arrondissements.

Si l'on se base, en effet, sur la moyenne déjà admise pour l'autre partie de la Ville, soit 61.000 à 62.000 âmes par mairie, et sur les probabilités d'annexion de la banlieue de l'Est qui, dans dix années, comprendra sans doute au moins 80.000 personnes, il faudrait, pour cet effectif total de 350.000 + 80.000 ou 430.000 habitants, au moins sept circonscriptions pour subdiviser raisonnablement l'agglomération en cause, y compris Villeurbanne.

Soit donc quatre arrondissements nouveaux à créer, les 3^e, 6^e et Villeurbanne existant seuls actuellement.

Ce serait une solution rationnelle sauvegardant l'avenir et, d'ici l'échéance prévue, on aurait tout le temps désirable pour construire les nouvelles mairies et réorganiser les limites.

A notre avis, et étant donné que le bâtiment municipal du futur 7^e est déjà en construction à l'extrémité de l'avenue de Saxe prolongée, il faudrait construire les trois autres édifices aux emplacements suivants :

Pour le 8^e arrondissement, près de l'ancien fort de Villeurbanne,

c'est-à-dire non loin de la Manufacture des tabacs et près du chemin des Pins.

Le 9^e aurait sa mairie près de la gare des Brotteaux et, enfin, le 10^e aux Charpennes-Cusset pour doubler en quelque sorte la mairie de Villeurbanne qui prendrait le numéro 11.

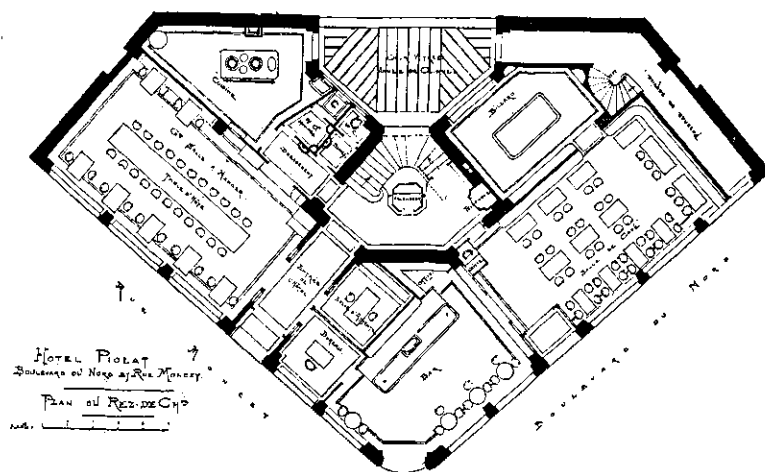
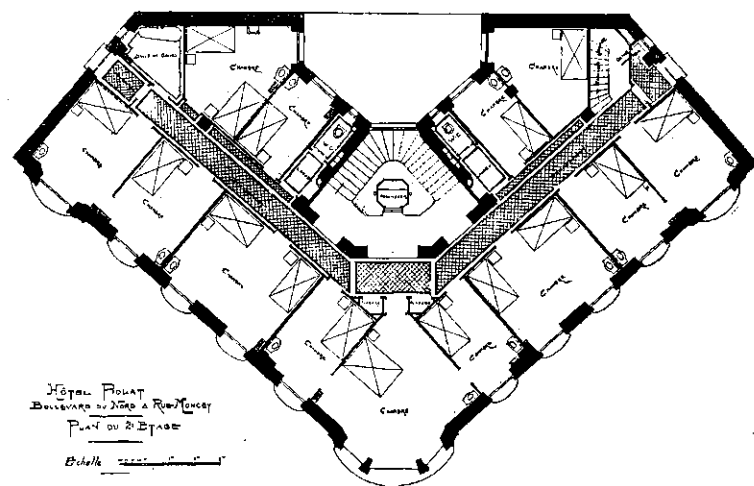
Bien entendu, les arrondissements susceptibles de se développer auraient, au début, une population moindre et c'est pour observer cette considération du développement futur certain, que nous semblons avantager davantage les quartiers excentriques, lesquels auraient, tout d'abord, moins de contribuables que la moyenne des autres.

Quoi qu'il en soit, notre projet nous paraît susceptible d'un plus ample examen de la part de l'Administration municipale.

SINÉD.

L'HOTEL PIOLAT

L'article qui accompagnait, dans la *Construction Lyonnaise* du 1^{er} avril, la vue de l'Hôtel Piolat, construit auprès de la gare des Brotteaux par l'architecte Martinon, signalait les heureuses



dispositions de l'agencement intérieur et les intelligentes applications des installations donnant satisfaction au confort et à l'hygiène modernes. Pour compléter une documentation utile à nos lecteurs, nous publions aujourd'hui les plans du rez-de-chaussée et du 2^e étage.

LA DOUCHE LYONNAISE

« Toutes les maisons américaines, sans exception, possèdent une circulation d'eau chaude et froide, de sorte que le locataire, à toute heure du jour et de la nuit, peut prendre son bain. » Voilà ce que me disait, il y a vingt-cinq ans, un

Lyonnais qui, de retour d'Amérique, après y avoir exercé quelque temps son métier de tapissier, jouissait du pécule amassé. Telle affirmation me laissa songeur : je connaissais, en effet, les bains de la Samaritaine, dont le bon marché excessif était dû à leur installation sur la Seine, mais je savais d'autre part, pour y avoir séjourné, que certaines sous-préfectures étaient dépourvues totalement d'établissements de bains.

Quel changement survenu depuis cette époque ! Ce qui frappe le plus, lors de la visite d'une maison en construction, c'est l'exagération des canalisations. Même dans les habitations à bon marché, on s'ingénie à organiser, simplement il est vrai, bains et douches. De plus, pour une somme peu importante, des appareils s'installent facilement qui préparent en quelques minutes le bain indispensable à la santé.

Le travail terminé, les ouvriers mineurs, métallurgistes, mécaniciens d'usines ou d'Administrations diverses passent à la salle de douche avant d'aller au vestiaire. Cette innovation d'Amérique s'est implantée un peu partout. A l'ouvrier des villes, à l'employé au petit salaire, — la race n'en est pas encore éteinte, malgré tant de belles promesses distribuées journellement, — enfin, à quiconque ne possède pas chez soi de quoi s'approprier, s'offre l'établissement de douches publiques. On peut donc dire qu'il s'est réalisé, à cette heure, ce rêve d'il y a un quart de siècle.

Les différents quartiers de la ville de Lyon sont, en ce sens, convenablement desservis par la Douche Lyonnaise. En 1900, l'établissement de bains de la grande rue de Cuire s'adjoignait quelques cabines de douches. En 1903, ce fut l'installation de la Douche Lyonnaise cours Lafayette ; en 1905, rue Paradis ; en 1908, avenue de Saxe. M. Perroud, le directeur des bains de la Croix-Rousse, tour à tour, construisit ces établissements, apportant chaque fois les modifications que lui suggérait l'expérience de l'exploitation.

Il est intéressant de voir le résultat des efforts d'un homme du métier ; j'ai visité l'établissement de l'avenue de Saxe, le dernier en date. Bien d'autres avant moi y étaient venus ; les uns administrateurs de Caisses d'Epargne, les autres fonctionnaires municipaux. Ceux-ci se proposaient d'établir à Villefranche, à Chalons, à Bordeaux, à Paris même, des établissements similaires.

Un emplacement rectangulaire pour magasin se prolongeant par la cour vitrée de l'immeuble : voilà le local à aménager. Par la devanture sur l'avenue et par la toiture sur cour, pénètrent la clarté et l'air ; des ouvertures disposées dans la partie supérieure laissent échapper les buées sans courant d'air gênant. A droite et à gauche de la porte d'entrée, se trouvent les cabines, et, dans le fond, elles s'alignent perpendiculairement à l'allée de service. On a su couper la file des cabines, de façon à poser la caisse en face du tambour d'entrée orné de vitraux de couleur et à organiser un salon d'attente spacieux.

L'impression ressentie est agréable ; pas de luxe, mais un confort sérieux et une parfaite propreté. Carreaux du sol, faïences de Sarreguemines recouvrant les murs extérieurs des cabines avec frises en couleur, grès émaillé pour l'intérieur, montants et portes en pitchpin avec quelques ornements, murs de la salle recouverts de ripolin, tout cela reluit, reçoit des effets de couleur des vitraux, à la vive satisfaction des yeux, et, au-dessus des cabines munies d'un plafond en verre mobile, des lampes électriques distribuent le soir la lumière. Habile disposition d'ensemble, circulation aisée, propreté facile à obtenir à l'aide des matériaux employés ; telle est la caractéristique. Quant aux cabines, parfaitement indépendantes, elles sont divisées en deux compartiments : le premier sert de vestiaire, le second constitue la salle de douche, où se trouvent, à portée de la main du client, robinets pour jets d'eau chaude, tiède et froide, pommes d'arrosoir, enfin un jet d'eau froide à recevoir avec toute la pression de la Compagnie, sur n'importe quelle partie du corps.

Lavabo, bain de pieds, chaise, porte-manteau se trouvent au vestiaire, et, au-dessus du sol en ciment, un plancher en pitchpin à claire-voie. Les réservoirs d'eau se trouvent à gauche, derrière la caisse, au-dessus d'un petit atelier de réparation ; la chaudière, au sous-sol.

Le résultat obtenu est d'offrir ici 28 cabines, contenant tout ce qu'il faut pour prendre un bain par aspersion et débouchant sur des dégagements clairs, aérés, égayés par des vitraux. Entre les deux compartiments, parfois d'une dalle en verre constitue la séparation, — voyez le souci d'arriver à l'éclaircissement maximum, — mais chaque cabine est isolée de la voisine par le grès émaillé, qu'on a employé comme revêtements au Métropolitain.

La Douche Lyonnaise est un bain économique et rapide ; elle s'adresse à toutes les catégories de citoyens, bien qu'elle soit surtout démocratique. Est-on obligé d'attendre quelques instants, l'attente se fait dans les meilleures conditions et elle n'est jamais longue, à cause du grand nombre de cabines.

Tient-on à savoir le nombre des cabines ? Il est exactement de 83 dans les différents établissements, tandis que les 8 chalets de la ville ne donnent que 6 places chacun. Ceux-ci, subventionnés, — 20.000 francs par an, — font payer la douche 15 centimes ; chez M. Perroud, c'est 25 ou 30 centimes, le linge et le savon compris.

Il ressort de la description, quelque imparfaite qu'elle soit, que l'œuvre des douches lyonnaises est éminemment utile ; aussi fonctionne-t-elle à la satisfaction de son fondateur, qui, fils d'entrepreneur, l'a pour ainsi dire construite lui-même, par goût d'abord, ensuite pour répondre à un besoin urgent. Contemplant son œuvre, il la juge suffisante vu ses ressources ; mais il sent tout ce qu'il y aurait encore à faire dans la voie où il s'est engagé. A chacun son effort ! Des imitateurs compléteront peut-être ce qui a été si brillamment commencé ; mais que cela reste privé, c'est la seule condition du succès.

Les plans de l'établissement de l'avenue de Saxe ont été conçus par l'architecte M. A. Chavanne, et sous sa direction les travaux ont été exécutés par les entrepreneurs suivants :

La chaudière a été fournie par MM. Bonnet-Spazin, la robinetterie et les appareils hydrothérapiques par la Société des Fonderies de cuivre de Lyon, Mâcon et Paris, L. Seguin et Cie, les réservoirs par M. Rollin, la charpente en fer par M. Traverse, la vitrerie par M. Longhi, la menuiserie par M. Livet, et le chauffage central a été posé par MM. Gelas, Remillieux et Gaillard.

A. TUOTIOR.

BIBLIOGRAPHIE

Eugène MÉHU, *Salles en Beaujolais : le Prieuré des Bénédictines de Cluny ; le Chapitre-noble des Chanoinesses-Comtesses, avec l'Armorial du Chapitre.* — Préface de G. LENOTRE, 1910, *Société des Sciences et Arts du Beaujolais*, Mâcon, Protat frères imprimeurs, in-4° de xvi-535 pages, 35 planches hors texte, 79 figures et 173 blasons dans le texte.

Le livre de M. Eugène Méhu a beaucoup tardé à paraître, mais aussi quel dédommagement ! Liquidons tout de suite le côté typographique, qui est parfait, comme il est de tradition à Mâcon, chez MM. Protat frères.

De l'ouvrage en soi, il y aurait beaucoup à dire et seulement des compliments. Au surplus, M. Lenôtre a magistralement présenté le livre de M. Méhu :

« De ce qu'est l'ouvrage au point de vue de la conscience et de l'érudition, je me garderai bien de dire un seul mot. Mais il se trouve ici autre chose qu'une monographie locale,

et c'est de quoi ceux qui sont respectueusement curieux du passé de la France, à quelque région qu'ils appartiennent, seront à M. Méhu reconnaissants : voici révélée l'intimité de ces chapitres nobles dont la porte restait entr'ouverte, afin qu'un peu de l'air du monde pût circuler dans le cloître, et où la règle se faisait abordable à celles qu'effrayait le complet renoncement ou le saint héroïsme nécessaire aux rudes austérités. A ceux-ci, aux fervents amoureux du passé, le beau livre de M. Méhu doit servir d'exemple et de modèle... »

Certes ! voilà qui est bien vrai, et nous n'aurions su aussi bien dire. Mais de ce que M. Lenôtre s'est gardé, nous pouvons bien écrire quelques lignes. C'est que le livre de M. Méhu, en effet, est avant tout, pour nous Lyonnais, une étude locale de haut intérêt. Malgré la copieuse bibliographie dont il accompagne son travail, rendant hommage à ceux qui l'ont précédé sur le chemin de Salles, rien n'avait été dit de vraiment sérieux sur notre coquet village, juché dans les vignes beaujolaises ; on avait tout juste effleuré le sujet, et le voilà tout à fait épuisé aujourd'hui, grâce à la patiente érudition de M. Eugène Méhu. Non seulement nous trouvons là la rigoureuse étude archéologique, que la qualité de son auteur, architecte et dessinateur de talent, nous faisait espérer, mais encore une élégante et très troublante vision sur ce chapitre noble où les règles monastiques, sagement comprises, se tempéraient de généreux accommodements. La promenade où nous guide, avec un souci de virtuose, l'auteur de *Salles en Beaujolais* n'est point banale, vraiment, et M. Méhu tient, je crois, plus encore que son aimable présentateur n'avait promis.

Le prieuré de Salles, pense M. Méhu, fut fondé vers le milieu du x^e siècle, par la donation qu'aurait faite quelque seigneur du lieu, Béraud ou Humbert de Beaujeu, à l'abbé de Cluny, d'une ferme ou d'un domaine.

Les moines, — un prieur et deux religieux, — après avoir construit l'église et le monastère, défriché le sol couvert de forêts, planté là comme ailleurs la vigne généreuse qui fit plus tard la fortune du pays, les moines durent abandonner leur œuvre, trois fois séculaire déjà, aux bénédictins de Grelonge, qui s'y installèrent tout au début du xiv^e siècle. Et c'est l'histoire de cette communauté, à laquelle de très grandes dames tinrent à honneur d'appartenir, où la vie, religieuse à peine, n'empruntait aux *rudes austérités* qu'un minimum d'obligations ; c'est cette histoire que M. Méhu nous conte.

Il y a là une troisième partie : *Ce que disent les pierres*, qui recommande tout particulièrement son livre à l'attention de ceux qu'intéressent l'architecture et les souvenirs qu'elle nous a légués.

Depuis la fondation du tout modeste prieuré, jusqu'aux heures sombres où un vandalisme stupide vengea sur les pierres un siècle de rancœurs accumulées et inassouvies, M. Méhu nous conduit avec une rare aisance au travers de huit siècles d'une histoire tour à tour brillante et lamentable : le monastère naissant, l'apogée, la chute, trois étapes que l'auteur développe avec ce luxe de documentation qui fait les bons livres, ceux qui durent.

Un armorial savamment documenté précède une bibliographie de belle ordonnance et des plus complètes — presque trop complète, s'il est possible de pécher par excès en pareille matière, — et un chapitre très copieux de pièces justificatives, la plupart inédites.

Nous regrettons que les limites étroites d'un simple compte rendu bibliographique ne nous permettent pas d'analyser plus longuement cet excellent livre ; très sincèrement, nous voudrions le voir entre les mains de tous ceux que ne laissent pas indifférents les souvenirs de l'époque déjà lointaine qu'évoque M. Méhu, avec distinction et un grand souci de vérité.

M. A.

CONGRÈS

de l'Association provinciale des Architectes français

L'Association provinciale des Architectes français tiendra cette année son Assemblée générale à Annecy, à l'hôtel de ville, les 21, 22, 23 et 24 juin courant. Voici quelques-unes des questions traitées, avec les noms des rapporteurs :

Les monuments d'Annecy et les matériaux de la région, M. FONTAINE ; *Ecoles régionales d'architecture*, M. L. LEFORT ;



HÔTEL DE VILLE DE LYON : Plafond de la salle Henri IV (1675).

Peinture de THOMAS BLANCHET.

De l'épaisseur des murs au point de vue de l'hygiène de l'habitation, M. A. LEROY ; *Assurance des risques professionnels des architectes*, M. PÉLANJON ; *Qualités requises pour être porté sur le tableau des experts*, SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LYON ; *Unification du tarif d'honoraires des experts*, M. N.-V. GOUJON ; *Le titre d'architecte et la capacité professionnelle*, M. MONTENOT ; *Les fosses septiques*, M. A. LEROY ; *Ingérence des agents voyers dans les travaux d'architecture*.

Le 21 juin, la Société du Dauphiné et de la Savoie guidera les congressistes dans la visite de la ville.

Une excursion au col des Aravis aura lieu le 22 juin.

Le 24 au matin, tour du lac par bateau spécial et, le soir, dîner de clôture.

Un très grand nombre d'architectes de la Société Académique d'Architecture, des Sociétés Dauphiné-Savoie, du Doubs, du Sud-Est, de Saône-et-Loire, Ain, Jura, des Bouches-du-Rhône, de Drôme et Ardèche, de Puy-de-Dôme, Cantal et Haute-Savoie, de la Loire, de l'Allier, etc., ont déjà donné leur adhésion.

LE "DOUBLE-MÈTRE"

285^e Société de Secours Mutuels et de Retraite

Cette intéressante Société a tenu dernièrement, sous la présidence de M. Cachard, son Assemblée générale extraordinaire.

Le rapport du Conseil d'administration et le compte rendu financier furent approuvés à l'unanimité. Le président fit part des brillants résultats obtenus par la section que la Société vient de créer à Saint-Etienne, et qui permettent de

MM. P. Gire, Ch. Lefaure, J. Bourdeille père ; *Commission de contrôle*, MM. H. Charvet, Bourdeille fils aîné, J. Pitance, G. Paul et J. Denis.

SECTION DE SAINT-ETIENNE. — *Président d'honneur*, M. Monmillion ; *vice-présidents d'honneur*, MM. Deville et Dubois ; *président actif*, M. H. Jeannetaud ; *vice-président*, M. A. Forest ; *trésorier*, M. N. Nony ; *trésorier adjoint*, M. F. David ; *secrétaire général*, M. J. Philippon ; *secrétaire des séances*, M. F. Varichier ; *Commission de contrôle*, MM. J. Lefert, E. Bessette, J. Prabonneau.

Rappelons que le Double-Mètre a institué, avec le concours de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, grâce aux démarches de son regretté président Mazet, un cours pratique du bâtiment professé par MM. NOLLET, de la maison Nouhen et Volpelier, CACHARD, ingénieur de la maison Paulique frères, ROLLET, fabricant de produits chimiques.

D'autre part, un service de placement, qui a toujours donné toute satisfaction, aussi bien aux patrons qui s'y adressent qu'aux employés qu'ils peuvent s'y procurer, fonctionne en permanence au siège social du Double-Mètre, rue Childebert, 56.

Cette Société se place donc parmi les plus utiles, par les services multiples qu'elle rend à ses adhérents, en outre des frais de maladie, du service médical, des frais de funérailles, des secours, allocations et retraites qu'elle leur assure.



HÔTEL DE VILLE DE LYON : Plafond de la salle de la Conservation (1669).
Peinture de THOMAS BLANCHET.

bien augurer de la création des nouvelles sections que le Conseil a mis à l'étude.

Pour les sections de Lyon et de Saint-Etienne, les bénéfices de l'année 1910 s'élèvent à 3.637 fr. 77, ce qui porte l'avoir de la Société à 29.200 fr. 09, dont 27.200 fr. 09 sont versés au fonds de retraite.

L'effectif, à fin 1910, comprend 115 membres participants et 240 membres honoraires, soit au total : 355 membres.

L'Assemblée procéda ensuite à diverses élections, et le bureau de la Société fut ainsi constitué pour 1911 :

SECTION CENTRALE. — *Président d'honneur* : M. Martial Paulique ; *vice-présidents d'honneur*, MM. A. Volpelier et Monmillion ; *président actif*, M. C. Cachard ; *vice-présidents*, MM. J. Deplagne et E. Aillaud ; *trésorier*, M. J. Dufour ; *trésorier adjoint*, M. S. Brossard ; *secrétaire général*, M. Ph. Nodet ; *secrétaire des séances*, M. E. Faure ; *assesseurs*,

LA RESTAURATION de l'Hôtel de Ville de Lyon

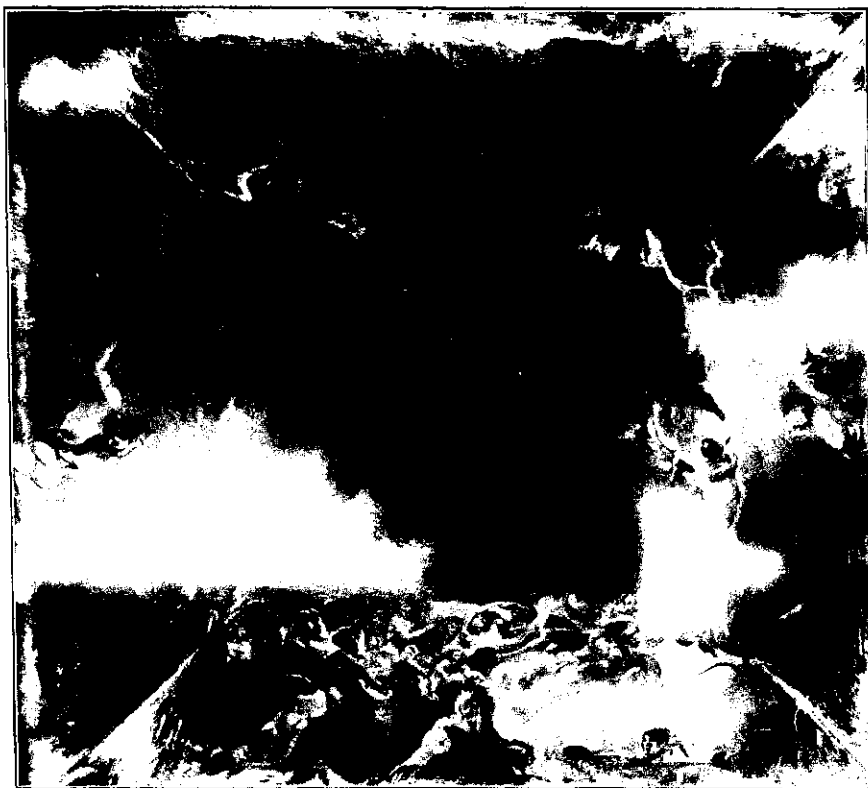
Depuis plus d'un an déjà les réparations urgentes à effectuer à l'Hôtel de ville de Lyon, classé comme monument historique, ont fait l'objet d'un devis de l'architecte en chef. Les pièces ont été transmises au Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts qui, malgré divers rappels, n'a pas encore donné l'autorisation nécessaire, non plus que l'Inspecteur général des monuments historiques.

Pour remédier à une situation qui devient de jour en jour plus périlleuse et qu'on ne saurait d'ailleurs imputer à la Municipalité M. le Maire soumet au Conseil municipal un devis dressé par M. Meysson, comportant une dépense approximative de 140.204 fr.

Il comprend les réparations les plus urgentes de la façade principale et notamment : la réfection complète de la grande balustrade en pierre ; la réfection des rampants des deux frontons ; la sculpture des quatre figures de Bonnet et de Fabisch en ronde bosse vêtues et couchées qui surmontent les deux frontons ; la sculpture des trophées d'armes, ronde bosse, placés en arrière-corps ; la réfection de la corniche du fronton circulaire du centre, ainsi que la sculpture des armoiries de la Ville, supportées par deux génies ailés de Bonnaire ; la sculpture des deux statues de Minerve et d'Hercule, de Fabisch et Cubizole ; la réfection du beffroi depuis la corniche à la hauteur de l'horloge jusqu'à la toiture et la sculpture des deux statues couchées du Rhône et de la Saône.

La pierre de Sainte-Juste actuelle serait démolie et remplacée par la pierre des Estailades, homogène et plus résistante. Les figures et les ornements seraient ensuite sculptés sur place. Pour s'assurer de la représentation exacte de ces divers ouvrages, dont l'exécution est remarquable, tout serait moulé en plâtre avant la démolition ; les creux tirés seraient transportés par les sculpteurs dans leurs ateliers et des modèles, grandeur d'exécution, seraient faits. Les travaux de sculpture seraient confiés à des statuaires ou sculpteurs lyonnais présentant toutes les garanties désirables pour mener à bien un travail aussi délicat.

Les échafaudages importants qu'il y aura lieu de construire constituent également un travail spécial qui ne peut être confié qu'à des entrepreneurs éprouvés.



HÔTEL DE VILLE DE LYON : *Voûte du grand escalier* (1661-1667).
Peinture de THOMAS BLANCHET.

Enfin la fourniture de la pierre de taille devra, en raison de sa destination, faire l'objet d'un choix particulier afin d'éviter, ou tout au moins de retarder les réparations coûteuses des sculptures.

M. l'Architecte en chef a en conséquence été invité à recueillir des soumissions auprès des artistes ou des entrepreneurs présentant le plus de garantie pour l'exécution des travaux.

Le retard apporté par la Commission des bâtiments historiques dans la délivrance de l'autorisation nécessaire rend des plus légitimes la décision du Maire de Lyon de les faire mettre à l'œuvre immédiatement. L'opinion publique, en effet, ne saurait admettre que des travaux de cette urgence soient retardés à Paris par d'explicables formalités.

Et l'on conçoit encore mieux la volonté de M. Herriot de rendre à notre Hôtel de Ville son bel aspect monumental dans son intégralité, après avoir eu la satisfaction de lire l'expression de son pieux attachement à notre maison commune, dans la préface qu'il a écrite il y a quelques mois au charmant ouvrage que M. Paul Rochex a « composé pour servir de guide aux visiteurs de notre Hôtel de Ville ». Après les éloges mérités que tous nos confrères ont faits de ce petit volume, il serait superflu d'en tenter ici l'analyse; au surplus, son prix modique et l'œuvre si intéressante et si utile à laquelle est consacré le produit de la vente ne peuvent manquer d'engager nos lecteurs à se le procurer.

A ceux qui s'imaginent qu'il leur suffit de voir la belle ordonnance des façades et la perspective de l'Hôtel de Ville pour se faire une idée du monument, nous dirons avec M. Herriot, que nos concitoyens « n'apprendront pas sans intérêt quelle destination avait

été réservée à chaque partie de l'édifice ». Cela, ils le sauront grâce au travail de M. Rochex qui les promènera dans les salons historiques, tout remplis d'œuvres d'art, sculptures sur bois des cheminées, plafonds peints, tentures de soieries, boiseries, etc., dans les salles aux diverses dénominations, dans les appartements impériaux, dans la luxueuse et magnifique Salle des Fêtes. L'intérieur de notre Maison de Ville mériterait assurément d'être mieux connu de nos concitoyens, dont beaucoup trop ignorent les richesses d'art qu'il contient, entre autres les plafonds du peintre et architecte Thomas Blanchet, né à Paris en 1614, mort à Lyon le 21 juin 1689; par lui également, a été peint entièrement le grand escalier, très remarquable comme architecture, construit sur les plans de Désargues : « Cette colossale composition comprend trois parties en coloris; deux panneaux latéraux et la grande voûte à canne, dont le vaisseau a 13 mètres de longueur sur plus de 11 mètres de largeur; et, en grisailles, des figures, des lions et des guirlandes. Elle a extraordinairement souffert des deux incendies de l'Hôtel de Ville, en 1674 et en 1803, puis de l'installation d'une rampe à gaz, établie en 1860 au niveau de la corniche supérieure. »

Plusieurs tentatives de restauration eurent lieu à diverses époques, sans succès d'ailleurs et presque heureusement, car peut-être auraient-elles dénaturé ou détérioré l'œuvre de Blanchet.

« En 1903, l'Administration municipale fit faire un dernier essai pour conserver cette belle et grande page que l'on considérait avec un respect traditionnel.

« On ne peut que se louer du résultat; l'œuvre de Thomas Blanchet est réapparue tout entière. Cependant, la tonalité générale est restée sombre, surtout dans la voûte, la plus dégradée, et



HÔTEL DE VILLE DE LYON : *Pari west du grand escalier* (1661-1667).
Peinture de THOMAS BLANCHET.

¹ *L'Hôtel de Ville de Lyon*, par PAUL ROCHEX, docteur en Droit, architecte de la Ville, préface de M. EDUARD HERRIOT, maire de Lyon. Vendu au profit de l'Œuvre municipale des Enfants à la montagne et à la mer.

les surfaces présentent un certain miroitement, provenant de l'installation défectueuse de l'éclairage, qui fait obstacle à la netteté des détails. »

De même ont été rendus à la lumière divers plafonds ou peintures, depuis longtemps obscurcis par les poussières et les fumées.

Ce labeur de grande patience, est d'autant plus méritoire, qu'on ne récolte ni gloire ni honneurs à remettre scrupuleusement au jour les œuvres des maîtres ; il a été poursuivi avec conscience, depuis 1903, par M. Georges Glaise, ancien élève de l'Académie de France à Rome, conservateur des peintures décoratives des édifices municipaux ; et l'on peut dire que, ayant su se garder de tomber dans l'erreur de beaucoup d'artistes chargés de restaurations qui se permettent d'ajouter ou de modifier le coloris et parfois le dessin, M. Georges Glaise a obtenu les meilleurs résultats en se bornant à restituer leur couleur à toutes ces œuvres décoratives de grande valeur. Nos reproductions, empruntées à l'ouvrage de M. Rochex, permettent de s'en faire une idée, qu'une visite à l'Hôtel de Ville confirmera.

Maintenant que l'intérieur a été l'objet de soins vigilants et de restaurations intelligentes, souhaitons pour l'extérieur, ainsi que l'exprimait M. Herriot dans la préface du livre de M. Rochex, « que les réparations ne se fassent pas trop attendre, et que nos modernes Mansart respectent avec scrupule l'archaïsme savoureux de cette exquise maison ».

HENRI SOILU.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Modification aux taxes de remplacement.

Ainsi qu'il l'avait à plusieurs reprises annoncé, le Maire de Lyon a déposé un projet de modification à la loi du 28 juin 1901, relative aux taxes établies en remplacement de l'octroi. Une Commission spéciale a, à son tour, déposé un rapport qui figure au *Bulletin Municipal officiel* du 21 mai dernier. Les modifications portent principalement sur les constructions neuves, sur les taxes d'entretien, sur la propriété bâtie et la propriété non bâtie, sur les locaux professionnels. L'étendue de ce document, que les intéressés pourront facilement se procurer, ne nous permet pas d'entrer dans le détail des modifications projetées ; nous en publions le texte lorsqu'elles seront devenues définitives.

Travaux de terrassements de l'Ecole rue du Tunnel.

Aucun soumissionnaire ne s'étant présenté à l'adjudication du 14 mars dernier pour le lot des travaux de terrassements en vue de la construction d'une école de filles rue du Tunnel, l'Administration a provoqué les offres des entrepreneurs susceptibles d'exécuter ces travaux. Une seule proposition est parvenue à la date fixée du 25 mars. Elle émane de M. Milamant, 27, place de la Pyramide, qui demande une augmentation de 10 % sur les prix prévus. Cette augmentation se justifiant par l'absence de décharges publiques dans le quartier de Vaise et la nécessité de transporter les déblais à grande distance, le Conseil municipal, dans sa séance du 22 mai, a accepté la soumission de M. Milamant.

Ecole maternelle dans le quartier de la Martinière.

Voici comment sont répartis les travaux de construction de l'école maternelle avec crèche, d'après le projet de M. Clermont, architecte, sur une surface de 663 mètres carrés, à l'angle des rues Tourret et Sergent-Blandan, avec façade principale sur cette dernière rue :

1^{er} lot. Terrassement, 16.000 (Cautionnement 800). — 2^e lot. Maçonnerie, 46.500 (C. 2.350). — 3^e lot. Planchers en ciment armé, 19.900 (C. 1.000). — 4^e lot. Pierre de taille dure et mi-dure, 17.500 (C. 900). — 5^e lot. Pierre de taille tendre, 22.500 (C. 1.150). — 6^e lot. Charpente en bois, 4.500 (C. 225). — 7^e lot.

Ciment et carrelages, 7.800 (C. 400). — 8^e lot. Menuiserie, 11.000 (C. 550). — 9^e lot. Parquets, 4.725 (C. 240). — 10^e lot. Serrurerie, charpente métallique, 8.000 (C. 400). — 11^e lot. Plâtrerie, peinture et petite fumisterie, 9.000 (C. 450). — 12^e lot. Vitrierie, 1.900 (C. 100). — 13^e lot. Zinguerie, 4.000 (C. 200). Imprévus 10 %, 17.332,50. Total 190.657,60. — 14^e lot. Chauffage à basse pression, 8.000 ; 15^e lot. Appareils sanitaires des water-closets et lavabos, plomberie, éclairage § 2, 7.000. Ensemble 15.000 (réservés). — Honoraires de l'architecte 5 %, 10.282,87. — Total général, 215.940,37.

Ils feront l'objet d'adjudications publiques ou de concours publics, suivant les distinctions établies par la délibération du Conseil Municipal, du 1^{er} juin 1909, réglant les conditions d'adjudication et de lotissement des travaux de bâtiments communaux.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication, le mardi 13 juin 1911, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56, à deux heures et demie, pardevant M^e Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, n° 1, d'une parcelle de terrain située rue de Sèze, entre le boulevard des Brotteaux et le boulevard du Nord, masse n° 327, aux Brotteaux.

Surface : 250 mètres carrés. — Mise à prix : 31.250 francs, soit 125 francs le mètre carré, plus 5.000 francs pour quote-part de la cour commune à créer. Prix payable : un quart au comptant, le reste dans les dix ans.

Renseignements à l'Administration Centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 56.

Les Fêtes d'aviation.

On doit savoir bon gré à l'Ecole lyonnaise d'Aviation d'avoir, avec le concours de la Municipalité qui lui a accordé une subvention, obtenu que les concurrents de la course Paris-Rome-Turin fassent escale à Lyon, et d'avoir à cette occasion organisé des fêtes dont le succès s'affirme plus grand encore que celui de la Semaine lyonnaise de 1910. Tous les jours, jusqu'au 6 juin, nos meilleurs pilotes lyonnais, auxquels se sont joints les plus réputés, et entre autres le sympathique et audacieux Legagneux, émerveillent le public qui se rend en foule à Bron-Aviation.

Exposition horticole et de peinture de fleurs de Lyon.

Le samedi 3 juin s'ouvrira, sur le cours du Midi et la place Carnot, l'Exposition d'Horticulture qui aura, en même temps qu'un aspect très attrayant, un intérêt tout à fait exceptionnel. Le concours agricole aura une importance que les précédents concours n'ont jamais atteinte.

Nécrologie.

Le 23 mai est décédé, dans sa 62^e année, M. Antoine TARNAUD, entrepreneur de maçonnerie, chef de la maison Tarnaud et Duchez, de Lyon, qui a exécuté les travaux de l'Ecole Normale, des Grands Magasins Universels, de la maison Esders, etc.

Changement de domicile

A dater du 5 juin, les bureaux de « l'Asphalte » seront transférés : 2, quai de l'Hôpital, rez-de-chaussée ; téléphone 15-28.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

BOUCHES-DU-RHÔNE. — On va procéder, à Aix-en-Provence, à la construction d'un bassin de décantation au hameau de Luynes (6.500 fr.), et à la construction d'un lavoir couvert au quartier des Platanes (2.750 fr.).

DOUBS. — Les travaux suivants vont être entrepris : Reconstruction en ciment armé du pont de Laissey, 124.000 fr.; réparations aux bâtiments de la sous-préfecture de Montbéliard, 10.000 francs ; réparations aux bâtiments du Tribunal

civil de Pontarlier ; réparations à la gendarmerie de Quintey ; élargissement et rectification d'un chemin vicinal ordinaire à Montlebon, 18.000 francs ; captage de source et établissement de conduites d'eau (25.000 fr.), et construction d'un réservoir en ciment armé (13.000 fr.), à Gellin ; couverture d'un canal à Allenjoie, mont. 7.000 fr., caut. 230 fr. (M. Surleau, architecte, à Montbéliard) ; construction d'un chemin rural à Maiche, mont. 3.335 fr., caut. 100 fr. (M. Léon Langlois, architecte, à Maiche) ; renforcement de chaussée à Fontenelles, mont. 5.600 fr., caut. 100 fr. (service vicinal, à Besançon).

— **GARD.** — Une école mixte au quartier de Montselgues-Mercier, de Pontet-et-Brèsis ; les travaux sont évalués 9.000 francs. — Construction d'un bassin, la réparation au moulin-à-vent et l'établissement d'un moteur de secours à Saint-Mamet-du-Gard sont prévus pour 15.000 francs. — Un projet d'adduction d'eau a été établi pour Saint-Jean-de-Serres ; il s'élève à 55.000 francs environ. — Le Conseil général a approuvé un programme de travaux neufs, pour 1912, se montant à 1.568.000 francs.

— **HAUTES-ALPES.** — Une somme de 250.000 francs vient d'être votée par le Conseil municipal de Gap, pour l'élargissement de la rue de la Placette et le dégagement du quartier Notre-Dame. Le Conseil a adopté un projet complémentaire d'adduction d'eau potable dressé par M. Wilhem, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Ces travaux supplémentaires devront coûter 71.000 francs.

— **PUY-DE-DOME.** — De grosses réparations vont être entreprises à l'école de filles de Riom ; le montant s'élève à 11.500 francs ; l'architecte est M. Gravier, à Riom.

— **SAONE-ET-LOIRE.** — La ville de Tournus va faire procéder à l'aménagement de la rue du Centre et à construction d'un marché couvert, pouvant servir à l'occasion de salle des fêtes ; les travaux sont prévus pour 40.000 francs. — La commune de Sinard a projeté la construction d'un groupe scolaire.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

26 Mai 1911

DROITS D'ACCISE EN SUS
des 100 kil.

Cuivre en lingots affiné	157 50	165 »
— en planche rouge	193 »	195 »
— — jaune	170 »	180 »
Etain Banca en lingots	540 »	545 »
— Billiton et détroits en lingots	535 »	540 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	40 »	41 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	43 »	44 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	62 »	64 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	78 »	79 »
— — — Autres marques	76 »	77 »
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	21 50	22 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	23 50	24 »

LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES à la portée de
Lyon. Commentaire, par A. POTTRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon. Commentaire, suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels, indispensable à tous les industriels. Broch. de 112 pages, chez A. REV, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon. — 1 fr. 25, par poste 1 fr. 35. Conditions spéciales par quantités.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 13 au 20 Mai 1911

Avenue de Saxe, angle place Jean-Macé. Maison. Propr., MM. Mazier et Plazanet, rue du Quatre-Asût, 57, à Villeurbanne. Arch., M. Blein, cours de la Liberté, 74.

Chemin des Pins, 75. Exhaussement. Propr., M. Arquillère, y demeurant. Arch., M. Curny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.

Cours Gambetta. Exhaussement d'un immeuble situé à la hauteur du

n° 142. Propr., M. Damon, y demeurant. Arch., M. Moyne, rue de l'Hôpital, 3.

Rue de l'Est, 14. Deux annexes à son usine. Propr., M. Carle, y demeurant.

Boulevard des Brotteaux, 7. Maison. Propr., Mme veuve Charvet, avenue Félix-Faure, 220. Entrepr., M. Jouveau, rue du Dauphiné, 116.

Cours Suchet, 60. Maison. Propr., M. Ponthus, rue Gilbert, 33.

Cours Henri. Annexe. Propr., M. Captier, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.

Avenue Berthelot, 235. Bâtiment industriel. Propr., M. Berliet, y demeurant.

Rue Chaponnay, 50. Hangar. Propr., M. Tadiou, rue Thomassin, 23. Arch., MM. Rambaud et Grenouillet, rue de la Martinière, 5.

Rue Danton, 12-14. Annexe. Propr., M. Carrus, y demeurant.

Chemin de la Motte et rue de l'Eternité. 17 villas. Propr., Société anonyme Coopérative d'habitations à bon marché dénommée « le Rêve », siège social, montée du Télégraphe, 6. Arch., MM. Gonnet et de Prandières, rue de la Cité, 8, à Villeurbanne.

Rue du Quartier-Neuf, 9. Maison. Propr., M. Rey, y demeurant.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 27 décembre 1910. — *Mairie de Lyon.* — Travaux relatifs à l'installation d'un chauffage à vapeur à basse pression au groupe scolaire en construction quai Jayr et rue de Saint-Cyr. Montant, 21.087 fr. Soumissionnaires : MM. Cusset, Braunstein, Koerting, Forest et Cie, Société « Calorie », Potron, Mathias et Croppi, Sauvaire, Gobert, Bur et Cie. Adjud., M. Fascio, 68, rue Paradis, à Marseille, au prix de 18.395 fr.

Rhône. — 30 décembre 1910. — *Mairie de Lyon.* — Groupe scolaire de Montchat, rues Louis, Julien et Antoinette. Etablissement de planchers en béton de ciment armé. Montant, 20.519 fr. Adjud., M. Limousin, 61, avenue Félix-Faure, à Lyon, au prix de 30.172 fr. 02.

Rhône. — 10 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Installation d'un chauffage à vapeur à basse pression dans l'école maternelle en construction avenue du Château, à Montchat. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : MM. Cusset, Potron, Braunstein, Koerting, Fascio, Forest et Cie. Adjud., MM. Bur et Cie, à Dijon, au prix de 4.550 fr.

Rhône. — 1^{er} mars. — *Mairie de Lyon.* — Service des eaux. Fourniture de robinets-vannes. Adjud., Société anonyme métallurgique d'Aubry et Villerupt, à Aubry (Ardennes), 30 p. 100 de rabais.

Rhône. — 4 mai. — *Mairie de Belleville.* — Constructions neuves formant annexes à l'hôpital-hospice. Montant, 103.215 fr. Soumissionnaires : M. Mourieras, prix du devis. — MM. Enay, 2 p. 100. — Guillebot, 2 p. 100. — Adjud., M. Richard Benoit, au Bourg-de-Thizy, 6,55 p. 100 de rabais.

Rhône. — 27 mai. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 12 bis, de Lyon à Heyrieux. Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon, avenue Berthelot, à Lyon, aux abords du pont du chemin de fer P.-L.-M. Montant, 4.000 fr. Soumissionnaires : M. Dufler, prix du devis. — M. E. Canque, 2 p. 100. — Adjud., M. Lucien Desflaches, 105, rue Louis-Guérin, à Villeurbanne, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 1, de Vaise à Neuville. Reconstruction d'un mur de soutènement, le long de la Saône, en aval du barrage de l'île-Barbe, sur la commune de Saint-Rambert-l'île-Barbe. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : M. Bourdeaux, Dufler, prix du devis. — MM. Alexis Chomette, 6 p. 100. — J. Dubois, 6 p. 100. — Antoine Chomette, 9,15 p. 100. — Catelle, 11 p. 100. — Monat, 13,50 p. 100. — Gay, 16 p. 100. — Adjud., M. J.-B. Couty, à Saint-Rambert-l'île-Barbe, 18 p. 100 de rabais.

Ann. — 22 mai. — *Mairie de Bourg.* — Alimentation en eau potable des quartiers bants. — 1^{er} lot. Fourniture de tuyaux. Montant, 54.700 fr. Soumissionnaires : MM. Gallet père et fils, prix du devis. — M. Sigrand, 4 p. 100. — Société d'Aubry et Villerupt, 9 p. 100. — M. Bonnavaud, 5 p. 100. — Adjud., Fonderies de Pont-à-Mousson, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Tranchées. Montant, 13.600 fr. Soumissionnaires : M. Larraud, 2 p. 100 d'augmentation. — M. Bonnavaud, prix du devis. — MM. Gay, 10 p. 100. — Abel, 7 p. 100. — Gallet père et fils, 1 p. 100. — Sigrand, 5 p. 100. — Adjud., M. Gallon, 4, quai Perrache, à Lyon, 14 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pose des conduites. Montant, 11.700 fr. Soumissionnaires : M. Larraud, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Gallet père et fils, prix du devis. — MM. Gander, 2 p. 100. — Courtaud, Garnier, Gil et Cie, 5 p. 100. — Petavit et Benassy, 8 p. 100. — Vidal, 9 p. 100. — Carle Albert, 6 p. 100. — Adjud., MM. Gire frères, à Bourg-Argental (Loire), 15 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 20 mai. — *Sous-préfecture de Tournon.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Mars. Chemin vicinal ordinaire n° 2 : achèvement entre la Pierre Plantée et la limite de la Haute-Loire, sur 3.361 m. Montant, 25.500 fr. Soumissionnaires : MM. Louis Fontbonne et Mure, 3 p. 100. — J. Faurie, 4 p. 100. — Chanut, 5 p. 100. — Adjud., M. Crouzet, à Saint-Agrève, 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Désaignes. Chemin vicinal ordinaire n° 5 : construction d'un pont sur le ruisseau de Sialle et du chemin aux abords, sur 765 m. 70. Montant, 18.000 fr. Soumissionnaires : MM. L. Fontbonne et Mure, prix du devis. — Chanut, 3 p. 100. — Michel, 16 p. 100. — Adjud., M. Félix Girard, à Privas, 10 p. 100 de rabais. (Un maximum de rabais était prévu.) — 3^e lot. Saint-Jean-Roure. Chemin vicinal ordi-

naire n° 7 : construction entre Saint-Jean-Roure et la limite de Saint-Martin (3^e partie), sur 1.341 m. Montant, 24.200 fr. Soumissionnaires MM. F. Girard, 4 p. 100. — Louis Fontbonne et Mure, 6 p. 100. — Crouzet, 15 p. 100. — Adjud., M. Chanut, à Arcens, 17 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Limony, Chemin vicinal ordinaire n° 4 : construction entre le hameau d'Arcoules et le chemin vicinal ordinaire n° 2, sur 1.424 m. Montant, 18.600 fr. Soumissionnaires : MM. Crotte, 1 p. 100. — Cellard, 3 p. 100. — Adjud., M. Baron, à Sablon (Isère), 9 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 20 mai. — *Préfecture.* — Tramways départementaux de la Côte-d'Or (régie départementale). Halte de Jouvence : Travaux d'établissement d'un abri métallique. Montant, 4.000 fr. Soumissionnaires : MM. Estiot et Devaux, Faucillon et Desportes, prix du devis. — Adjud., M. Gaudot, rue Mariotte, à Dijon, 1 p. 100 de rabais.

Drôme. — 17 mai. — *Sous-préfecture de Montélimar.* — Montjoux. Chemin vicinal. Construction. Montant, 18.350 fr. Adjud., M. Michel, à Grignan, prix du devis.

Doubs. — 20 mai. — *Hôpital-hospice de Besançon.* — Aménagement d'un service de maternité. Fontainerie et appareils sanitaires. Montant, 10.805 fr. 63. Non adjugé.

Gard. — 14 mai. — *Mairie de Beaucaire.* — Travaux à exécuter sur le chemin vicinal ordinaire n° 1, dit de Beauvoir. Montant, 2.771 fr. — Adjud., M. Félicien Laffuite, à Beaucaire, au prix du devis.

Haute-Saône. — 10 mai. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Angirey. Construction d'une remise de pompes. Montant, 1.698 fr. 77. Adjud., M. Masson, à Angirey, prix du devis. — 2^e lot. Champmonnay et Onay. Réparations à l'église et au presbytère. Montant, 6.975 fr. 37. Adjud., M. Coquibus, à Bresilly, 6 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Chaumerenne. Installation d'un pont à bascule. Montant, 556 fr. 41. Adjud., M. Coquibus, 2 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ecuelle. Reconstruction d'un mur. Montant, 1.510 fr. 77. Adjud., M. Logerot, à Autrey, 11 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Seveux. Réparations aux édifices. Montant, 1.507 fr. 21. Adjud., M. Curtet, à Vanne, 5 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Velleclair. Construction d'un puits. Montant, 1.862 fr. 63. Adjud., M. Haesler, à Cresancey, prix du devis.

Haute-Savoie. — 22 mai. — *Mairie d'Evian-les-Bains.* — Construction d'un nouveaucimetière. Montant, 78.000 fr. Soumis : M. Dazza, 3 p. 100 d'augmentation. — Adjud., MM. Viotti frères, à Evian-les-Bains, 5 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 23 mai. — *Préfecture.* — Commune de la Clusaz. Travaux d'aménagement de l'école, du bureau de poste et de la mairie. Montant, 28.644 fr. 92. — Adjud., M. Jean Favre-Lorraine, à Saint-Jean-de-Sixt, 1 p. 100 de rabais.

Hérault. — 16 mai. — *Hôpital de Béziers.* — Construction d'un pavillon. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie. Montant, 69.094 fr. 09. Soumissionnaires : MM. V. Martin, B. Mathieu, prix du devis. — MM. Arnal, 1 p. 100. — Lugagne et Thorel, 2 p. 100. — Cahuzac, 2 p. 100. — Séverac, 3 p. 100. — Jor, 3 p. 100. — Viguer, 4,50 p. 100. — Arblade, 5 p. 100. — Non adjugé, le minimum de rabais, qui était fixé à 8 p. 100, n'ayant pas été atteint. — 2^e lot. Charpente. Montant, 10.164 fr. 93. Soumissionnaires : M. E. Arnaud, 5 p. 100. — Adjud., M. Pujol, place Zola, à Béziers, 13 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 12.511 fr. 20. Soumissionnaires : M. Rul, prix du devis. — MM. Gleizes, 1,50 p. 100. — Germa, 2,90 p. 100. — Mme veuve Moulis, 3 p. 100. — Non adjugé, le minimum de rabais, qui était fixé à 12 p. 100, n'ayant pas été atteint. — 4^e lot. Plomberie et zinguerie. Montant, 3.701 fr. 06. Soumis : M. R. Singla, 28,60 p. 100. Adjud., Mme veuve Singla, 1, rue de l'Abattoir, à Béziers, 39 p. 100 de rabais.

Hérault. — 21 mai. — *Mairie de Lamalou-les-Bains.* — Ouverture de la rue du Centre. Montant, 12.294 fr. Adjud., M. Sales, à Hérépian, prix du devis.

Isère. — 28 mai. — *Mairie de Notre-Dame-de-l'Osier.* — Chemin vicinal ordinaire n° 5, dit de Caillatière. Construction entre les bâtiments Jullin et la maison Bernard, sur 1.132 mètres. Montant, 8.700 fr. Soumissionnaires : MM. Ch. Debernard, 1 p. 100. — R. Borel, 2 p. 100. — A. Hugonard, 2 p. 100. — L. Ferrouillat, 2 p. 100. — A. Brun, 2 p. 100. — M. Perriollat, 2 p. 100. — Adjud., M. Albert Rivoire, à Tullins, 3 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 24 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux à exécuter pour l'aménagement en hospice de vieillards de l'ancien séminaire d'Alx canton d'Anse (Rhône). — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 87.271 fr. 76. A valoir, 9.903 fr. 60. Cautionnement, 3.200 fr. Frais, 1.250 fr. — 2^e lot. Pierre de taille. Montant, 30.216 fr. 03. A valoir, 2.949 fr. 17. Cautionnement, 1.100 fr. Frais, 527. — 3^e lot. Ciments. Montant, 26.837 fr. 49. A valoir, 2.683 fr. 74. Cautionnement, 1.000 fr. A valoir, 485 fr. — 4^e lot. Carrelage et revêtements céramiques. Montant, 12.685 fr. 23. A valoir, 1.268 fr. 53. Cautionnement, 500 fr. Frais, 310 fr. — 5^e lot. Charpente. Montant, 18.583 fr. 56. A valoir, 1.858 fr. 35. Cautionnement, 800 fr. Frais, 385 fr. — 6^e lot. Menuiserie. Montant, 63.629 fr. 69. A valoir, 6.362 fr. 97. Cautionnement, 2.300 fr. Frais, 950 fr. — 7^e lot. Serrurerie. Montant, 20.377 fr. 13. A valoir, 2.037 fr. 71. Cautionnement, 900 fr. Frais, 405 fr. — 8^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie, canalisations et appareils sanitaires. Montant, 67.495 fr. 97. A valoir, 6.991 fr. 59. Cautionnement, 2.500 fr. Frais, 1.000 fr. — 9^e lot. Fumisterie, plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 72.923 fr. 97. A valoir, 7.857 fr. 39. Cautionnement, 3.000 fr. Frais, 1.060 fr. Visa par le Directeur administratif des bâtiments départementaux, avant le 15 juin 1911. Les pièces du projet qui font l'objet de la présente

adjudication sont déposées à la préfecture (3^e division, 3^e bureau), où les entrepreneurs peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 h. du matin à midi, et de 2 h. à 5 h. du soir.

Rhône. — Pièces le 30 juin, à 5 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Concours. Construction des abattoirs et du marché aux bestiaux de la Mouche. Hall du marché aux bestiaux et hall couvert de la boucherie. Etablissement d'une couverture spéciale en céramique armée, ciment armé, ciment volcanique, etc. Le hall du marché aux bestiaux mesure 210 mètres de longueur et 80 m. de largeur intérieure. Le hall couvert de la boucherie mesure 220 m. de longueur et une largeur intérieure de 24 m. — Renseignements aux bureaux des renseignements à l'Office du Travail, 39, cours Morand, à Lyon. En outre, tous autres renseignements utiles pourront être demandés à M. Tony Garnier, architecte-directeur des travaux, 4, place Sathonay, à Lyon.

Rhône. — Projets avant le 30 juin 1911. — *Mairie de Lyon.* — Un concours est ouvert à la mairie de Lyon pour l'installation d'ascenseurs dans les immeubles du quartier Grôlée. Les constructeurs qui désirent prendre part à ce concours sont priés d'adresser leur projet à M. le Maire de Lyon avant le 30 juin prochain.

Ain. — Samedi 10 juin, 2 h. — *Mairie de Bellegarde.* — Construction d'un abattoir. — 1^{er} lot. Remblai et terrassement, 4.972 fr. 46; maçonnerie, 37.742 fr. 39; pierres de taille, 5.623 fr. 90; charpente en bois, 9.254 fr. 50; menuiserie, 4.343 fr. 69; serrurerie, 3.943 fr. 30; ferblanterie et zinguerie, 3.260 fr.; plâtrerie, peinture et vitrerie, 3.180 fr. 75; chaussées et canalisations, 15.273 fr. 08. Montant des travaux, 87.594 fr. 07. Cautionnement, 5.000 fr. Les cahiers des clauses et conditions générales et particulières et toutes les pièces relatives à l'adjudication sont déposées à la Mairie où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 h. du matin à midi et de 2 h. à 6 h. du soir, ou dans les bureaux de l'architecte, M. Clapot, 27, rue Saint-Hélène, à Lyon. L'administration municipale se réserve la faculté de déposer, sous pli fermé, avant l'ouverture des soumissions, un rabais minimum.

Allier. — Mardi 6 juin, 2 h. — *Mairie de Deux-Chaises.* — Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Deux-Chaises à Saint-Pourçain. Construction sur 2.075 m. 44. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 350 fr. Renseignements à la mairie et au bureau de M. Fanjoux, conducteur-voyer au Montet.

Allier. — Dimanche 11 juin, 2 h. — *Mairie de Luncau.* — Chemin vicinal ordinaire n° 18, de Saint-Didier-en-Donjon au pont de Bonnant. Construction d'un pont de 3 m. d'ouverture avec fondations en béton de ciment armé sur le ruisseau « la Rosière ». Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 180 fr. Visa par l'ingénieur voyer de l'arrondissement Est de Moulins. — Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Lundi 12 juin, 10 h. — *Préfecture.* — Aménagement d'une partie du petit séminaire pour le casernement de la brigade de gendarmerie à cheval stationnée à Vernoux. Montant, 15.821 fr. 91. Cautionnement 700 fr. Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Valla, architecte départemental, à Privas. — Renseignements à la préfecture (1^{re} division).

Basses-Alpes. — Dimanche 18 juin, 10 h. — *Mairie de Mirabeau.* — Construction de cours, lieux d'aisances et préaux couverts aux écoles de filles et de garçons. Montant, 3.600 fr. Cautionnement, 150 fr. Visa, dix jours avant l'adjudication, par l'architecte communal. — Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Soumissions au plus tard le mardi 6 juin 1911. — Travaux de construction à forfait d'un kiosque à musique sur le quinconce des allées de Meilhan (2 lots). — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Samedi 17 juin, 10 h. — *Hôpital de Besançon.* — Aménagement d'un service de maternité. Fontainerie et appareils sanitaires. Montant, 10.805 fr. 63. Cautionnement, 324 fr. — Renseignements à l'hôpital.

Drôme. — Dimanche 18 juin, 2 h. — *Mairie de Combavin.* — Construction de préaux, de cabinets d'aisance et adduction d'eau aux écoles communales. Montant, 3.652 fr. 59. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Jeudi 29 juin, 2 h. — *Mairie de Valence.* — Service du génie. Aménagement en casernement des bâtiments existants de l'ex-séminaire. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, etc. Montant, 200.000 fr. Dépôt de garantie, 2.000 fr. Cautionnement, 10.000 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 56.000 fr. Dépôt de garantie, 600 fr. Cautionnement, 2.800 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie, zinguerie. Montant, 36.000 fr. Dépôt de garantie, 400 fr. Cautionnement, 1.700 fr. Demandes d'admission au chef du génie à Lyon, 44, quai Gailleton, avant le 13 juin. — Renseignements à la chefferie du génie, à Lyon, 44, quai Gailleton et à Valence, au bureau du génie, pavillon L., avenue de Romans.

Drôme. — Jeudi 29 juin, 2 h. — *Mairie de Valence (génie).* — Service du génie. Constructions de divers bâtiments sur les terrains de l'ex-séminaire. — 1^{er} lot. Ecurie-dock de six travées. Dépôt de garantie, 1.000 fr. — 2^e lot. Manège de 60 m. sur 22 m. Dépôt de garantie, 500 fr. — 3^e lot. Sellerie et magasins à fourrages. Dépôt de garantie, 250 fr. Cautionnement définitif, 1/20^e du prix forfaitaire. Demandes d'admission au chef du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, avant le 13 juin. — Renseignements à la chefferie du génie, à Lyon, quai Gailleton, 44, et à Valence, au bureau du génie, pavillon L., avenue de Romans.

Gard. — Samedi 10 juin, 2 h. 1/2. — *Mairie de Nîmes.* — Travaux d'aménagement des locaux de l'ancien évêché. — 1^{er} lot. Démolitions, maçonnerie, plâtrerie, charpente, etc. Montant, 31.895 fr. 73. Cautionnement, 1.590 fr. — 2^e lot. Menuiserie, parquetage. Montant, 7.802 fr. 22. Cautionnement, 390 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 5.187 fr. 45. Cautionnement, 260 fr. — 4^e lot. Zinguerie, plomberie, eau et gaz. Montant, 8.273 fr. 86. Cautionnement, 410 fr. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 5.051 fr. 49. Cautionnement, 250 fr. Délai d'exécution : 3 mois pour le 1^{er} lot et 3 mois 1/2 pour les autres

lots, Adresser les pièces pour concourir au plus tard le 6 juin. — Visa par l'architecte de la ville. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Dimanche 11 juin, 2 h. — *Mairie de Vie-le-Pesq.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 12.866 fr. Cautionnement, 643 fr. 30. — Visa par M. Gaussen, architecte. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Jeudi 22 juin, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* Commune de Desingy. Adduction et distribution d'eau potable. Montant, 67.438 fr. 41. A valoir, 9.581 fr. 59. Total, 77.020 fr. Cautionnement, 2.250 fr. Auteur du projet, M. Villemagne, conducteur des ponts et chaussées à Seyssel. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche 18 juin, 11 h. 1/2. — *Mairie de Périer.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1 (muletier). Construction du Pont-du-Four à Confolens-le-Haut, sur 1.656 m. 15. Montant, 35.173 fr. 56. A valoir, 2.626 fr. 44. Total, 37.800 fr. Cautionnement, 1.100 fr. — Renseignements à la mairie ou au bureau de l'agent voyer cantonal du Valbonnais.

Jura. — Samedi 10 juin, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Mignovillard. Construction d'un chemin forestier du Gros-Cret à Combe-Vernier sur 1.084 m. Montant, 22.979 fr. 20. A valoir, 1.491 fr. 63. Total, 24.470 fr. 83. Cautionnement, 750 fr. — 2^e lot. Chaux-des-Crotenay. Rectification du chemin forestier du « Télet », sur 813 m. 40. Montant, 9.970 fr. 70. A valoir, 320 fr. 48. Total, 10.291 fr. 18. Cautionnement, 340 fr. — 3^e lot. Vadans. Construction d'un poids public. Montant, 1.752 fr. 44. A valoir, 142 fr. 41. Total, 1.894 fr. 85. Cautionnement, 100 fr. Auteur du projet, M. Charnaux, agent voyer cantonal à Arbois. Les soumissions devront être déposées ou parvenir sous pli recommandé le 9 juin avant 4 h. du soir. Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement pour les 1^{er} et 2^e lots, et par l'auteur du projet pour le 3^e lot. — Renseignements à la sous-préfecture.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 18 juin, 2 h. — *Mairie de Montaigu.* — Construction d'un abattoir. Montant, 32.603 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 16 juin, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — La Charmée. Aménagement d'un cimetière. Montant, 9.134 fr. 31. Cautionnement, 1/20^e. Frais, 180 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Chaumy, architecte à Chalon, 1, rue de Thiard, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Lundi 5 juin, 10 h. — *Sous-préfecture de Moutiers.* — Travaux communaux. Saint-Jean-de-Belleville. Construction de deux écoles aux hameaux du Villard et du Novallay. Appropriation des écoles du chef-lieu et des hameaux de la Combe et de la Flachère. Montant, 49.001 fr. 90. A valoir, 5.787 fr. 16. Honoraires de l'architecte, 2.734 fr. 45. Total, 57.523 fr. 51. Cautionnement, 2.500 francs. Frais, 800 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

ONOTO

Achetez le
Porte-Plume-Réservoir ONOTO
parce qu'il
SE REMPLIT
automatiquement sans compte-gouttes
en 3 secondes
et **SE PORTE**
dans la poche, dans toutes les
positions, sans crainte de la
moindre tache d'encre.

Chez tous
les Papetiers.

Grand
DE LA RUE
97, Rue d'Anglemont, Paris.

SPECTACLES

OLYMPIA MUSIC-HALL Du nouveau, de l'inédit et beau-coup d'attrait dans les spectacles de notre splendide music-hall estival : la famille Bruno's, acrobates de première classe ; Cairoli et sa gracieuse épouse, jongleurs incomparables ; les Morisoff, barristes comiques ; la délicieuse divette Jane Varenne. Dimanche 4 et lundi 5 juin, fêtes de la Pentecôte, grandes matinées à 2 h. 1/2 ; même programme que le soir. Jeudi 8, matinée à prix réduits.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôle). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES (98, rue Dunoir). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 58171

CHARLES BRAUNSTEIN

Ingénieur-Constructeur

TÉLÉPHONE 28-32

61, Rue de la République — 11, Place Raspail

— LYON —

CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES STÉRILISATION
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

"STORES BAUMANN"

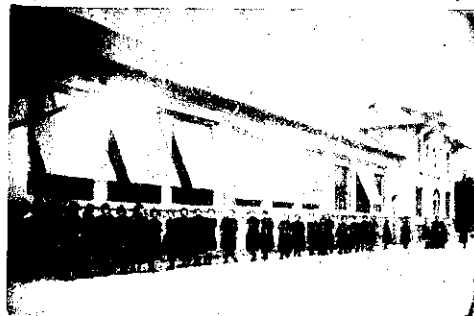
Usine à MELUN (S.-et-M.)

FERMETURES EN BOIS A ENROULEMENT
pour Croisées, Devantures, Meubles, etc.

E. STÉPHAN, 51, rue Auguste-Comte, LYON

CONCESSIONNAIRE POUR LE RHONE
ISÈRE, LOIRE, SAÔNE-ET-LOIRE, AIN, CÔTE-D'OR

Catalogues — Etudes — Devis



Stores Baumann à l'École de Viermes (S.-et-O.)

AU CHINOIS

11, rue Centrale

LYON

Maison recommandée par son bon marché

PAPIERS PEINTS IMITATION VITRAUX

Collections d'Echantillons sur demande

ARCHITECTES faites employer les



REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal
émaillé, malléable et estampé, rem-
plaçant la faïence, le marbre, la pein-
ture laquée, etc. pour murs et plafonds
de salles d'opérations, hôpitaux, cli-
niques, salles de bains, cuisines, la-
boratoires, alimentations diverses, etc.
Depuis 7 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN & Co, seul dépositaire

9, Rue Boissac, LYON

Envoi d'Echantillons et Dessins

FIAT

Fournisseurs de la Construction

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes
tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils
seul représentant de la Commission des Ardoisières
d'Angers, chemin de Vaeques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. En-
trepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres,
chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun,
tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon.
Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres.
Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux
de Verdun.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. —
Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des
Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments
Carreaux de Verdun. Ardoises.

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants
Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny
(Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy,
16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en
grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils
pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence
etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon
Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne
Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

GRANITS ANTIQUES DE BOURGOGNE, les plus dé-
coratifs du monde pour construction, depuis le
moellon à bossage, la bordure de trottoir, jusqu'aux
monuments les plus riches, sculptés et polis. FAGA et
Co, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e).

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE



OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

REPRODUCTION

E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

Pour les Annonces, s'adresser à l'Agence Fournier

BARÈME

POUR SERVIR A LA LIQUIDATION DES

NOUVEAUX DROITS DE SUCCESSION

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre

A ce barème, clair et précis, est annexée la

LOI DU 8 AVRIL 1910

modifiant les tarifs établis sur les successions et donations entre vifs, ainsi que les tarifs sur le timbre des affiches, et modérant les rigueurs des lois sur le timbre-quitance.

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

NOUVEAUX

Appareils de sondage

15 BREVETS

Récompensés des plus hautes distinctions

TRAVAIL RAPIDE, FACILE ET SUR

Hors ligne pour sonder le sol, pour forages, expertises, pour plantations et placement de poteaux, perches à houblon, etc., etc.

Sondes de 60 à 400 m/m de diamètre

Grande économie de travail

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Envoi franco du prospectus

E. Jasmin, Hamburg 30 Allemagne

Fo, Lehmweg 30

IMPRIMERIE A. REY

A. REY & C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Travaux commerciaux et administratifs
AFFICHES D'ADJUDICATIONS

4, Rue Gentil, 4, LYON

THÉ DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON